

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,  
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 54 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Bruno JUNGALAS

### RAPPORT N° 210615-15-SET-

**PROJET DE MODERNISATION DE LA PISCINE D'OLORON HAUT-BÉARN :  
AJUSTEMENT DU CONTENU DU PROGRAMME, DU FINANCEMENT  
ET DU CALENDRIER D'EXECUTION**

M. AURISSET indique que la réalisation des travaux d'amélioration énergétique de la piscine d'Oloron, en septembre-octobre 2019, a marqué la 1<sup>ère</sup> phase de la concrétisation de l'opération de modernisation de la piscine d'Oloron Haut-Béarn dont les programme, plan de financement et calendrier d'exécution ont été validés par délibération des 21 mars et 10 juillet 2019.

Ces travaux d'optimisation énergétique et de confort, réalisé pour 575 K€ HT (Maitrise d'œuvre comprise) se sont traduits par une baisse importante des consommations en énergie, de l'ordre de 70 % pour le gaz et de 30 % pour l'électricité. Soit un retour sur investissement en 3.5 ans (part autofinancement).

La 2<sup>ème</sup> phase de cette opération, qui consiste en la reprise globale de l'équipement nautique, a été amorcée en 2020 avec le recrutement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage. La Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA), recrutée initialement pour accompagner la collectivité dans la passation des marchés destinés à recruter le Maître d'Œuvre, nous a alertés sur le coût estimé des travaux de modernisation de la piscine. Sous-évalué par le programmiste D2X, le risque de difficultés dans la gestion de l'opération est certain si des arbitrages ne sont pas opérés.

En effet, alors que D2X a estimé les travaux de 2<sup>ème</sup> phase à 3 232 K€ HT (soit un total d'opération, avec les frais d'études/ maîtrise d'œuvre/ prestations annexes de 4 052 K€), la SEPA a réévalué le budget nécessaire pour les travaux à 3 906 K€ HT (soit un différentiel de + 674 K€).

Suite à la concertation menée en assemblée plénière du 11 mai 2021, selon les orientations débattues en Bureau du 29 avril 2021, il est proposé des ajustements du programme initial de travaux qui visent à maintenir l'enveloppe financière initiale.

### **1) Ajustement du programme de travaux**

Les postes suivants pourraient être conservés avec quelques adaptations :

- Mise en conformité du bassin intérieur, plages et installations techniques : **1 504 K€ HT**,
- Mise en conformité des bassins extérieurs (dont suppression de la fosse à plongeon), installations techniques, plages et espaces verts / clôtures : **615 K€ HT**,  
Sur ce point, la superficie des plages extérieures à refaire est ramenée à l'équivalent de l'existant, soit 1 400 m<sup>2</sup> (avec une option à 1 800 m<sup>2</sup>) au lieu de 2 500 m<sup>2</sup> sur le programme initial (-95 K€ HT),
- Mise en conformité et valorisation des locaux : **748 K€ HT**,
- Création d'un bassin d'apprentissage et d'une nouvelle pataugeoire dans la halle couverte : **360 K€ HT**,
- Valorisation de l'entrée du site : **20 K€ HT**.

Le revêtement des bassins serait, de base, prévu en résine mais pourrait être réalisé en inox revêtu comme envisagé dans le programme initial, sous réserve de rester dans l'enveloppe financière globalement validée. En effet, la plus-value de l'inox revêtu par rapport à la résine a été estimée par D2X à 350 K€ HT pour le bassin extérieur et 240 K€ HT pour le bassin intérieur, ce qui semble excessif.

Le poste suivant serait abandonné :

- Création d'un espace bien-être, ce qui représenterait une économie de 216 K€ HT (estimation SEPA)

2) Tableau financier estimatif ajusté

Postes de dépenses	Coût estimatif PHASE 2 en € HT	Rappel Travaux 2019
<b><u>Collectif - Entrée</u></b>		127 200
Place PMR	5 000	
Valorisation entrée	15 000	
Réhabilitation hall d'entrée	109 500	
Banque d'accueil	5 000	
Système de contrôle d'accès	35 000	
Réhabilitation Locaux personnel	121 800	
Réhabilitation Vestiaires - douches - sanitaires publics	477 000	
<b><u>Bassin Int 250m² / Halle bassin</u></b>	245 250	
Réhabilitation Bassin intérieur	114 450	
Plus value inox revêtu	-	
Technique	150 000	166 000
Réhabilitation Halle bassin	562 500	
Mise aux normes des galeries	75 000	
Secteur locaux annexes aux plages	106 500	
Traitement d'air/ plomberie/chauffage	250 000	97 000
<b><u>Bassin Loisirs 100m²</u></b>		
Création bassin de loisirs	75 000	
Technique	125 000	70 000
<b><u>Bassin pataugeoire 30m²</u></b>		
Création pataugeoire	22 500	
Technique	100 000	
Jeux d'eau	37 500	
<b><u>Espace extérieur</u></b>		15 000
Plages minérales	281 250	
Bassin de natation Résine	114 450	
Bassin ext plus value inox revêtu	-	
Bassin de Loisirs Résine	49 000	
Pentagliss remplacement des Pistes + vérification de la structure	100 000	
Traitement divers espace vert / clôture / Reprise des abords	50 000	
Condamnation Fosse à plonger	20 000	
<b>Total TRAVAUX en € HT</b>	<b>3 246 700</b>	<b>475 200</b>
FRAIS de maîtrise d'œuvre	487 005	<b>99 450</b>
FRAIS de prestations annexes (études, AMO, assurance, publicité, ...)	439 295	
<b>Total prévisionnel de chaque PHASE en € HT</b>	<b>4 173 000</b>	<b>574 650</b>
<b>Total de l'opération en € HT</b>	<b>4 747 650</b>	

### 3) Plan de financement prévisionnel (sous réserve de confirmation des financeurs) :

Ressources	Dépenses éligibles € HT	% sur dépenses éligibles	Montant € HT	% sur total des dépenses
<b>Subventions</b>				
<b>Etat</b> - DETR/FSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Fonds de Soutien à l'Investissement public Local) et ANS (Agence Nationale du Sport)	Non défini	Non défini	700 000 €	16,77%
<b>Conseil Départemental</b> (dans le cadre de l'appel à projets « projets structurants des territoires intercommunaux »)	2 704 541	18.54%	501 578 €	12,02%
<b>Région</b> (dans le cadre de la mise en accessibilité et des économies d'énergie)	Non défini	Non défini	500 000 €	11,98%
<b>ADEME</b> (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)	Non défini	Non défini	50 000 €	1,20%
<b>Autofinancement</b>	4 173 000	Non défini	2 421 422 €	58,03%
<b>TOTAL de la phase 2</b>	/	/	<b>4 173 000 €</b>	<b>100.00%</b>

### 4) Calendrier prévisionnel de l'opération (phase 2)

Un scénario prévoyant des travaux en deux phases enchainées, privilégiant les scolaires, est proposé. Les travaux se dérouleraient sur les périodes estivales 2023 et 2024, avec reprise de l'exploitation de la partie intérieure dès janvier 2024.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
<b>Dates</b>	juin 2021 - mars 2023	mars 2023 - décembre 2023	janvier 2024 - juillet 2024	nov-24
<b>Ce qui est fait</b>	Etudes	Travaux 1 : extension halle, ; reprise accueil, vestiaires, locaux du personnel, bassin, pataugeoire, galeries techniques	Travaux 2 : Extérieurs - bassin, plages, fosse, locaux techniques	Finitions travaux
<b>Durée</b>	18 mois	10 mois	7 mois	1 mois
<b>Ce qui fonctionne</b>	Tout	Rien	Partie intérieure	Tout
<b>Coût</b>	<b>609 K € HT</b>	<b>2 632 K €</b>	<b>614 K €</b>	

Le calendrier ainsi proposé se déclinerait comme suit :

- Lancement du recrutement de la maîtrise d'œuvre en juin 2021
- Transmission du projet en phase APD à la Région pour mai 2022
- Travaux en 2 phases de 10 et 7 mois (mars 2023 et hiver-été 2024) avec réouverture de la partie intérieure dès janvier 2024
- Réouverture de la partie extérieure en août 2024 ; finition des espaces verts en novembre 2024
- Finalisation factures / administratif en début 2025 conformément au calendrier du CD64.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les ajustements prévus sur le contenu du projet de modernisation de la piscine d'Oloron Haut-Béarn tels que proposés, pour un montant total prévisionnel de 4 173 000 € HT (phase 2),
- **ADOpte** le plan de financement de l'opération tel que proposé,
- **INSCRIT** le montant des dépenses correspondantes aux budgets 2021 et suivants,
- **ADOpte** le calendrier d'exécution des démarches et travaux tel que proposé,
- **SOLLICITE** une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- **SOLLICITE** Monsieur le Président du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine pour une subvention aux travaux globaux de modernisation au titre « de la mise en accessibilité et des économies d'énergie »,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques de prendre en compte les ajustements adoptés sur le projet de modernisation de la piscine d'Oloron Haut-Béarn au niveau des aides obtenues au titre des « projets structurants des territoires intercommunaux »,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY